

**NUMERO : 2026-100**  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-033 du Conseil municipal du 29 mars 2026, reçue en sous-préfecture le 30 mars 2026, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'association « Chapeau L'artiste », sise 5 rue Jean Beausire - 75004 PARIS, ayant pour objet la prise en charge, par contrat de cession, des droits d'exploitation d'un concert intitulé « Imboscata », le dimanche 7 juin 2026 à 18h, dans le cadre du festival d'été 2026 autour des musiques du monde,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2025-2026, et l'incapacité de la ville à mettre en place elle-même cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des concerts et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

**Article 1 :** de conclure un contrat avec l'association « Chapeau L'artiste », sise 5 rue Jean Beausire - 75004 PARIS, pour un montant de **2 500 € HT + TVA 137,50 € = 2 637,50 €**, et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

**Article 2 :** dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 21 avril 2026.



Le Maire,  
Bassi KONATÉ